

Accords fiscaux—Loi

Monsieur le Président, il paraît maintenant que la meilleure défense, la meilleure exposition des problèmes au Québec a été faite par le nouveau ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, dans son budget de jeudi dernier. Dans ce budget, M. Lévesque, le ministre des Finances, a souligné que le projet de loi C-96 représente un pas supplémentaire vers un désengagement fédéral dans le financement des services essentiels. Ils estiment, monsieur le Président, que du point de vue du Québec, et c'est un point de vue que nous partageons du côté du Nouveau parti démocratique, que la seule façon dont le gouvernement fédéral réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis.

Monsieur le Président, selon M. Lévesque, ce n'est pas du fédéralisme coopératif, c'est un fédéralisme prédateur. Maintenant, c'est là la citation de M. Lévesque, dans son tour des commentaires faits par qui? Par M. Wilson qui est maintenant ministre des Finances, quand il était porte-parole en matière des finances dans l'Opposition officielle, donc, en 1982.

Monsieur le Président, le fait, c'est que le Québec, comme toutes les autres provinces, est mis dans une position très difficile grâce au projet de loi C-96. Une position qui est pénible, grâce, au commencement... aux coupures dans les programmes de financement des subventions pour des programmes d'éducation et d'assurance médicale, venant de l'ancien gouvernement libéral. Maintenant, cela a été comblé, augmenté par la décision du gouvernement fédéral de ne pas accorder aux provinces le vrai coût de ces programmes et de diminuer, par un taux de 2 p. 100 par année, en termes réels, d'une contribution qui vient du gouvernement fédéral vers ces programmes qui sont administrés au niveau provincial.

Monsieur le Président, je vous rappelle le fait qu'au cours des élections fédérales de 1984, les conservateurs ont fait une déclaration carrément en faveur du maintien du programme de financement pour les programmes établis, disant que, et je cite:

«Position du parti conservateur. Nous retournons aux formules de financement de 1977 même si nous ne pouvons pas compenser les provinces pour ce qu'elles ont perdu grâce au programme des 6 et 5».

Donc même s'ils n'étaient pas prêts à donner aux provinces ce qu'elles avaient perdu dans le passé, les conservateurs ont promis de retourner à la formule de financement de 1977.

Maintenant, monsieur le Président, cette promesse a été publiée pendant la campagne électorale fédérale de 1984. C'était durant cette même campagne électorale que les conservateurs avaient promis de prendre des mesures au sujet du déficit. Donc, on peut supposer que les conservateurs avaient réfléchi profondément aux problèmes qui étaient imposés aux provinces par l'ancien gouvernement libéral et qu'ils avaient décidé—malgré les problèmes en termes de financement, malgré les problèmes en termes de déficit—qu'ils étaient prêts à faire leur promesse, à restaurer la formule de financement de 1977. Mais que font-ils maintenant qu'ils sont au gouvernement? Au lieu même de maintenir ce que les libéraux avaient fait, maintenant les conservateurs abandonnent leur promesse. Ils ne sont même pas prêts à maintenir la nouvelle formule des libéraux, mais ils dépouillent encore une fois les provinces des finances nécessaires pour maintenir les programmes d'éducation ainsi que les programmes pour le financement de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, Ottawa paie maintenant environ 40 p. 100 des paiements pour l'éducation, pour la santé, et pour l'éducation postsecondaire. En 1990-1991, il ne paierait que 36 p. 100. Maintenant ce sont des programmes partagés.

Lorsque le gouvernement fédéral a encouragé les provinces à entrer dans le régime d'assurance médicale, l'assurance-santé, ils ont promis d'en payer la moitié. C'était la même chose pour le programme de financement de l'éducation, des collèges et des universités. Et maintenant, la part du gouvernement fédéral va tomber jusqu'à 36 p. 100. Cela veut dire que ce sont les provinces qui seront censées payer le reste, c'est-à-dire environ 64 p. 100 des 19 milliards de dollars additionnels qu'on anticipe seront dépensés dans les secteurs de l'éducation et de la santé pendant les cinq prochaines années. On estime que la contribution nouvelle provenant d'Ottawa ne sera que d'un milliard de dollars, ce qui laisse les provinces avec des capacités fiscales moindres et très inégales entre, par exemple, l'Ontario, le Québec, les provinces Maritimes maintenant, et même la province de l'Alberta, alors que les provinces seraient obligées de trouver les 18 milliards de dollars qui restent.

● (1130)

Et c'est pour cela, monsieur le Président, que tout le monde, et surtout au Québec, s'inquiète de la position de ce gouvernement. On s'inquiète aussi, monsieur le Président, de l'hypocrisie de ce gouvernement. Je me reporte, monsieur le Président, et j'ai les citations ici, aux *Débats* sur le projet de loi C-97, et curieusement, c'est presque le même numéro que le projet de loi C-96 que nous considérons aujourd'hui. Il s'agit de M. Michael Wilson, ancien critique en matière de finances de l'opposition officielle conservatrice qui disait que le gouvernement fédéral veut maintenant transférer le problème de financement aux provinces. Il veut déplacer le problème du déficit qui a été augmenté, qui est devenu tellement important en proportion au niveau fédéral jusqu'au niveau provincial. Et nous savons, monsieur le Président, par exemple, que dans le dernier budget de la province de Québec comment cela a été dur pour la province de faire en sorte que le déficit ne dépasse les 3 milliards de dollars. Voilà le problème de la province de Québec.

Monsieur le Président, en 1982, M. Wilson a critiqué le gouvernement fédéral en disant que la seule indication que le gouvernement fédéral veut couper ses dépenses, c'est en transférant le fardeau, le financement des programmes établis, au gouvernement provincial. Les provinces maintenant commencent à entrer dans une position de déficit, une position qui rend pour elles beaucoup plus difficile le financement de ce déplacement des dépenses. C'est particulièrement vrai, dit-il, en Ontario et dans les provinces de l'Est, qui n'ont pas les revenus substantiels en énergie des provinces de l'Ouest. Cette situation a changé, mais le manque de capacité en termes financiers de la province de Québec continue, monsieur le Président. Ce n'est pas le fédéralisme coopératif, c'est un fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner dans ce pays. C'est cela que disait M. Wilson le 23 mars 1982. Il paraît avoir oublié ses déclarations d'il y a quatre ans dans les mesures qui sont présentées maintenant dans le projet de loi C-96.

Monsieur le Président, j'ai aussi une question que M. Wilson a posée à l'ancien ministre des Finances le 1^{er} février 1982, au sujet de l'élimination de la garantie sur les revenus. Monsieur